



AIDE AU FINANCEMENT DE STAGES (2011-2012)

Modalités de candidature

Avoir un projet de stage à effectuer dans un laboratoire situé dans une ville différente de celle de son laboratoire de rattachement, le stage étant destiné à l'apprentissage et/ou l'utilisation d'une technique scientifique relevant du domaine des peptides ou protéines. Déposer sa candidature en adressant au GFPP un document écrit mentionnant les objectifs recherchés dans un stage (courte description du projet justifiant la technique à utiliser ou à apprendre ; justification du choix du laboratoire d'accueil) et les lettres d'acceptation des responsables du laboratoire du candidat et du laboratoire d'accueil.

Modalités de l'aide du GFPP

Priorité sera donnée aux demandes des étudiants, jeunes chercheurs et techniciens. Si la candidature est retenue, le GFPP prendra en charge le remboursement (dans la limite de 1000 Euros) - des frais de déplacement aller/retour, sur justificatif, par le moyen de transport en commun le plus économique (pas de remboursement pour les véhicules personnels) ; - des frais d'hébergement, sur justificatif, pour un montant maximum de 45 Euros par jour et pour une période maximale de 15 jours.

Justificatifs

Le remboursement des frais de stage est conditionné par:

- l'obtention d'un rapport de stage succinct approuvé par le responsable du laboratoire d'accueil
- la présentation des titres de transport et des notes de frais hôteliers.

Dépôt des candidatures

Les dossiers sont à adresser à :

Dr Florine CAVELIER

Institut des Biomolécules Max Mousseron - UMR 5247 CNRS-UM1-UM2

Laboratoire des Aminoacides, Peptides et Protéines (LAPP)

Université Montpellier II - Case Courrier 1703

34095 Montpellier cedex 05, France.

Tel 33 (0)467 14 37 65

Fax 33 (0)467 14 48 66

Email: florine@univ-montp2.fr